

COUNCIL CONSEIL
OF EUROPE DE L'EUROPE

http://assembly.coe.int

Déclassifié (*)
AS/Soc (2011) PV 01 add
16 mars 2011
Fsocpv01add_2011

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Procès-verbal

de la première réunion des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants tenue à Strasbourg mercredi le 26 janvier 2011, de 14h à 15h

La Présidente ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle leur rappelle les points à l'ordre du jour, le premier étant un exposé de Mme Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, à laquelle elle adresse des souhaits de bienvenue tout particuliers. Son intervention sera suivie d'une présentation du manuel à l'usage des parlementaires et d'un discours du Président de l'Assemblée parlementaire, M. Mevlüt Çavuşoğlu. Au terme d'un échange de vues sur le futur programme de travail du réseau des parlementaires de référence, la commission des questions sociales, de la santé et de la famille reconstituera officiellement ses trois sous-commissions.

La Présidente tient à faire personnellement une introduction à la campagne (voir annexe I).

Elle donne ensuite la parole à **Mme Maud de Boer-Buquicchio**, marraine de la campagne, en rappelant que, sans elle et sans son engagement personnel, le Conseil de l'Europe n'aurait certainement pas d'activités aussi intensives dans le domaine des droits de l'enfant, ni n'aurait lancé la campagne actuelle.

L'exposé de la Secrétaire Générale adjointe fait l'objet de <u>l'annexe II</u>.

La Présidente remercie Mme Maud de Boer-Buquicchio pour son intervention et son soutien à la dimension parlementaire de la campagne. Elle donne ensuite la parole à **Mme Kleinsorge**, chef du Secrétariat de la commission, pour la présentation du manuel et de ses principales caractéristiques.

Les diapositives Power Point utilisées par **Mme Kleinsorge** pour sa présentation sont à la disposition de tous les membres sur le site web Extranet de l'APCE.

La Présidente remercie Mme Kleinsorge pour sa présentation et informe les membres que le manuel est dès maintenant à leur disposition. Au cours des trois prochains jours, cette publication et beaucoup d'autres concernant les droits de l'enfant seront disponibles sur un stand devant l'hémicycle où des membres du Secrétariat (Assemblée parlementaire et secteur intergouvernemental) leur fourniront des informations complémentaires sur la campagne.

Suite à la demande de **Mme Ukkola** de Finlande, **la Présidente** précise aussi que le nombre actuel de ratifications de la Convention de Lanzarote est indiqué à la fin du manuel où figure le tableau officiel des ratifications et des signatures, tel qu'il se présentait au 18 janvier 2011.

^{*} Déclassifié par la commission le 22 mars 2011.

La **Secrétaire Générale adjointe** invite à nouveau tous les membres à promouvoir cette convention au niveau national, même si les processus législatifs, on le sait, prennent beaucoup de temps.

Mme Ohlssson exprime sa gratitude pour le manuel qui, selon elle, sera certainement un instrument utile. Elle suggère que la présentation Power Point soit mise à la disposition de toutes les délégations à titre d'outil supplémentaire pour promouvoir la Convention de Lanzarote.

Mme Roseira soutient le lancement de la campagne étant donné, en particulier, que les violences sexuelles constituent une atteinte directe au développement personnel de l'enfant. Elle suggère que tous les matériels de campagne, dont le spot télévisé sur « Kiko », soient mis à la disposition des parlementaires. Selon elle, une communication harmonisée et un message unifié sont des facteurs importants de succès pour la campagne.

La **Secrétaire Générale adjointe** souligne que le spot télévisé existe déjà en anglais, français, italien et néerlandais, tout comme le livre pour les enfants. L'un et l'autre visent à faciliter les discussions avec les jeunes enfants (3-4 ans); un soutien accru des gouvernements et des parlements pour faire traduire ces matériels dans un plus grand nombre de langues serait très apprécié.

Mme Taktakishivili signale que des travaux sur cette question sont en cours dans son propre pays, la Géorgie, où notamment la situation des enfants placés en établissement fermé fait actuellement l'objet d'un examen en coopération avec le médiateur de la République.

Mme Anderson remercie le Secrétariat de l'excellente présentation du manuel ; elle se demande, toutefois, si d'autres textes internationaux ne doivent pas être ratifiés avant que les pays puissent ratifier la Convention de Lanzarote. Elle se demande, en outre, si la Convention de Lanzarote contient des dispositions obligeant les personnes en contact avec des enfants à signaler les violences sexuelles (compte tenu de l'importance, dans certains cas, du respect, par ces personnes, des principes de neutralité et de confidentialité).

La Présidente, soutenue par Mme Kleinsorge, assure Mme Anderson que le seul objectif du présent manuel est de promouvoir la Convention de Lanzarote. Cette convention, du reste, ne fait nullement obligation de signaler les violences sexuelles mais encourage vivement les personnes concernées à le faire.

M. Katrinis informe les membres que le Président du Parlement grec, en coopération avec deux importantes ONG nationales, est sur le point de lancer une campagne nationale contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et se demande s'il ne serait pas nécessaire, pour que la législation nationale ne comporte aucune faille, de ratifier une directive de l'Union Européenne (UE) en la matière avant de poursuivre le processus de ratification du texte du Conseil de l'Europe.

La Secrétaire Générale adjointe le rassure en indiquant qu'ayant ratifié la Convention de Lanzarote, la Grèce devrait déjà être en conformité avec ce texte et que la convention du Conseil de l'Europe peut être transposée dans la législation nationale sans qu'aucune référence à une quelconque directive européenne ne soit nécessaire. La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans ce domaine est permanente et étroite et il est largement reconnu que le texte du Conseil de l'Europe est plus complet que la directive de l'UE en préparation. De manière générale, la Secrétaire générale adjointe se fera un plaisir de soutenir la campagne grecque par tous les moyens à sa disposition.

La Présidente fait remarquer qu'étant personnellement de nationalité suisse, elle est tout à fait satisfaite que la Convention de Lanzarote soit un texte du Conseil de l'Europe et non pas de l'Union européenne.

Après cet échange de vues sur les instruments disponibles, la **Présidente** souhaite la bienvenue à **M. Mevlüt Çavuşoğlu**, Président de l'Assemblée parlementaire, et lui donne la parole.

L'intervention personnelle du Président fait l'objet de l'annexe III.

La Présidente remercie le Président de l'Assemblée pour ses propos aimables et son soutien. Elle attire ensuite l'attention des membres sur le document 3 qui comporte des propositions concrètes pour le programme de travail 2011 de la dimension parlementaire de la campagne :

- La publication et, à partir de maintenant, l'utilisation du manuel pour les parlementaires afin de promouvoir la Convention de Lanzarote au niveau national ;
- L'organisation de quatre réunions des parlementaires de référence en 2011, trois d'entre elles au cours des parties de session de l'Assemblée et éventuellement (selon la disponibilité des fonds) une réunion

- extérieure en mai 2011, toutes étant destinées à procéder à des échanges de vues, d'expérience et de bonnes pratiques concernant la protection des enfants contre les violences sexuelles ;
- L'élaboration d'au moins deux rapports concernant la question des violences sexuelles à l'égard des enfants (« Que peut faire l'Europe pour les enfants de régions ravagées par un désastre naturel et en situation de crise : l'exemple de Haïti » et « Combattre la pornographie enfantine dans le cadre de la campagne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants » (titre provisoire)) ;
- Le soutien de toute activité en rapport avec cette question qu'une délégation nationale souhaite organiser au sein de son parlement ou qui pourrait être menée directement dans le cadre de la campagne.

La Présidente invite tous les membres qui ont l'intention de lancer des initiatives nationales à prendre contact avec le Secrétariat de la commission dès que possible, de préférence au cours de l'actuelle partie de session. Elle lève ensuite la séance en remerciant tous les participants d'être venus et en invitant tout un chacun à assister à la prochaine réunion des parlementaires de référence qui se tiendra au cours de la deuxième partie de session de l'Assemblée, en avril.

Annexe I

<u>Introduction de Mme Liliane Maury Pasquier, présidente de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :</u>

- Je souhaite la bienvenue à tous les parlementaires de référence désignés pour la campagne et aux membres de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille. Je suis contente de vous voir aussi nombreux à cette réunion (si c'est le cas) et de voir combien de personnes se sont mobilisées pour soutenir la cause de la campagne. Pour être précise : vous êtes 28 parlementaires de contact qui ont été officiellement désignés à cette fonction par 26 délégations nationales, et nous attendons d'autres désignations dans les semaines à venir. Je souhaite vivement que cet engagement initial puisse se poursuivre tout le long de la campagne et en faire une action dynamique qui portera ses fruits.
- Permettez-moi de vous rappeler ce qui s'est déjà passé ces derniers mois. Initié par le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe, ici représenté par les collègues de la Direction générale de la Cohésion sociale (DG III) et notamment du programme « Construire une Europe avec et pour les enfants », la campagne vient d'être officiellement lancée à Rome les 29 et 30 novembre 2010. Dès le départ, l'Assemblée parlementaire avait décidé de soutenir la campagne par une dimension parlementaire étant donné que ce type d'intervention s'était avéré très fructueux dans le passé. La dimension parlementaire de la campagne contre la traite des êtres humains, par exemple, avait clairement contribué à l'augmentation du nombre de ratifications de la Convention sur la traite.
- Grâce à son engagement dès le départ de la campagne, l'Assemblée parlementaire a pu participer très activement à l'événement de lancement à Rome où 14 parlementaires étaient présents, dont 11 membres de l'Assemblée et 3 parlementaires de référence.
- Les deux objectifs principaux de la campagne sont (1) de sensibiliser les décideurs et le grand public à la problématique de l'abus et de l'exploitation sexuels des enfants qui, malheureusement, sont encore bien présents dans nos sociétés « modernes », et (2) de promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote pour assurer que les standards élevés définis par cet instrument seront bientôt partagés par le plus de pays possibles et se concrétiseront à travers leur action politique et législative dans un avenir proche (si ce n'est pas encore le cas).
- Je vous rappelle ensuite les buts principaux de la présente réunion : réunir pour la première fois le réseau qui vient de se constituer et lancer officiellement le Manuel pour les parlementaires qui vient d'être publié et qui sera mis à votre disposition aujourd'hui pour vous faciliter la compréhension et l'accès à la Convention de Lanzarote qui est un instrument très complet et non moins complexe. Vous entendrez une présentation plus détaillée tout à l'heure.
- Nous tous ici présents aujourd'hui partageons certainement l'effroi des faits choquants concernant des cas d'abus d'enfants qui ont lieu régulièrement dans tous nos pays et dans divers contextes (la famille, les institutions d'éducation ou de garde d'enfants, les associations de loisir etc).
- Je vous invite à garder à l'esprit, tout au long de la campagne, que son premier objectif est de sensibiliser autant de personnes et de décideurs politiques possibles à la problématique. Les parlements européens jouent un rôle particulier à cet égard. Les actions de la campagne ne doivent donc pas uniquement s'articuler autour de la Convention de Lanzarote, même si celle-ci reste une pièce centrale, des activités de promotion plus libres de la thématique pourront être développées je laisserai à votre imagination et votre esprit d'initiative de développer et de proposer des actions nationales innovantes dans le cadre de la campagne.

Annexe II

Intervention de Mme Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, à la première réunion du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants :

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En novembre dernier, nous avons lancé, à Rome, la Campagne du Conseil de l'Europe « Un sur cinq », qui vise à éradiquer la violence sexuelle à l'égard des enfants ; je suis heureuse de voir l'Assemblée parlementaire pleinement engagée dans cette campagne et vous suis extrêmement reconnaissante de vous être portés volontaires pour faire office de parlementaires de référence dans vos pays respectifs.

Comme vous le savez, la campagne a deux objectifs principaux :

Notre **premier objectif** est d'obtenir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (la Convention de Lanzarote).

La convention de Lanzarote est un traité novateur qui contient toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants et mettre fin à l'impunité des délinquants.

Le manuel qui sera présenté dans quelques minutes est un excellent guide pour comprendre cette convention car il explique de manière convaincante les tenants et les aboutissants de chacune de ses dispositions. Je vous encourage à en faire un instrument de promotion de la Convention de Lanzarote dans votre pays et ailleurs, si vous en avez la possibilité.

Mesdames et Messieurs.

Cette campagne est plus qu'un instrument de sensibilisation, c'est un instrument d'autonomisation. En effet, le **second objectif** de la campagne est de doter les enfants, les parents et les professionnels qui travaillent avec eux des connaissances et des outils nécessaires pour prévenir et signaler les violences sexuelles.

Pour ce faire, nous recueillons et diffusons des informations et des bonnes pratiques, favorisons la coopération en réseau et mettons à la disposition des intéressés des conseils et des compétences d'experts. Nous élaborons aussi du matériel « prêt à l'usage » qui donne aux enfants et à leur famille des indications sur la façon d'aborder cette question très sensible.

Les matériels conçus autour de la règle « on ne touche pas ici », comportant un spot télévisé, un site web et un livre pour enfants, rencontrent un vif succès. Grâce à l'association à but non lucratif « *Act responsible* », le spot télévisé sera diffusé par Euronews plusieurs fois par jour au cours des quatre prochains mois, ce qui permettra de toucher plus de 199 millions de ménages dans 130 pays.

Les scandales relatifs aux abus sexuels font la une des journaux dans presque tous les pays d'Europe. Ils révèlent très souvent les lacunes de la législation, les failles des politiques en matière de protection de l'enfant et l'absence de programmes de sensibilisation et de prévention. Ils montrent aussi que la violence sexuelle est un phénomène complexe, délicat et largement répandu qui ne peut être traité que si toutes les forces sociales et politiques conjuguent leurs efforts.

C'est pourquoi nous avons invité nos gouvernements à constituer des équipes nationales de campagne associant tous les acteurs pertinents à l'échelon national dont, bien sûr, les parlements nationaux. Je vous saurais gré de bien vouloir **soutenir le lancement de la campagne au niveau national**. Vous pouvez le faire en prenant contact avec nos correspondants au sein du gouvernement ou de toute autorité compétente de votre pays.

Il s'agit d'une campagne qui porte sur un « secret », mais elle **ne doit pas être menée en secret**. C'est pourquoi nous avons décidé de suivre le conseil d'experts européens éminents en matière de lutte contre les violences sexuelles et de communication et opté pour une approche qui, nous le savons, suscitera le débat public qui s'impose.

AS/Soc (2011) PV 01 add

Cette stratégie de campagne a déjà prouvé son efficacité. Elle a, en outre, démontré que nous devons être prêts à faire valoir tous nos arguments et à désamorcer les contestations que provoqueront nos messages. Par conséquent, je vous encourage à découvrir notre récente publication intitulée « *Protecting children from sexual violence – A comprehensive approach* », qui regroupe une sélection très intéressante d'articles et de réponses d'experts à un grand nombre de questions qui pourraient vous être posées.

Chers amis,

Je ne saurais trop vous dire à quel point il est important et utile que l'Assemblée parlementaire s'investisse dans la lutte contre les abus dont sont victimes les enfants. Je suis très désireuse de connaître vos suggestions, vos préoccupations et vos réalisations et toute disposée à vous prêter une oreille attentive. J'ai hâte aussi, bien évidemment, de partager et de célébrer avec vous les résultats de notre entreprise commune.

Annexe III

Intervention du Président de l'Assemblée parlementaire, M. Mevlüt Çavuşoğlu, à la première réunion des parlementaires de référence de la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Madame la Secrétaire Générale adjointe, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Les enfants sont des personnes qui, comme tous les autres êtres humains, sont nés libres et égaux en dignité et en droit. La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant garantit à tous les enfants le droit d'être protégés de « toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle ». Or, on estime qu'un enfant sur cinq est victime d'exploitation ou d'abus sexuel sous une forme ou une autre au moins une fois dans sa vie. Ce chiffre est effrayant. Tout un chacun devrait se sentir concerné par ce phénomène.

Nous tous qui sommes ici aujourd'hui nous sentons réellement concernés. Toute forme de violence à l'égard des enfants est un crime inacceptable qui sape les fondements moraux de notre société. La violence sexuelle exercée contre les enfants est l'une des pires formes de violence et une grave violation des libertés et des droits fondamentaux de l'homme que nous, au Conseil de l'Europe, nous défendons.

Le Conseil de l'Europe a élaboré un instrument juridique destiné à protéger les enfants et à apporter une aide aux victimes : c'est la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (la Convention de Lanzarote). Nous pouvons dire sans exagérer que c'est, à l'heure actuelle, l'instrument le plus complet et le plus novateur au monde car il porte même sur des formes très récentes d'exploitation des enfants, par le biais, par exemple, des nouveaux médias et d'Internet.

La Convention de Lanzarote est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Cependant, pour que la convention protège tous nos enfants, tous les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent la signer, la ratifier et la mettre en œuvre. L'Assemblée parlementaire soutient sans réserve la campagne du Conseil de l'Europe « Un sur cinq » qui, lancée les 29 et 30 novembre 2010, à Rome, vise à mettre un terme à la violence sexuelle à l'égard des enfants. La dimension parlementaire de la campagne s'attachera avant tout à associer les parlements nationaux à la campagne et à promouvoir la Convention de Lanzarote.

Chers collègues et amis,

Je suis très fier du rôle actif que l'Assemblée jouera dans cette nouvelle campagne. Une fois de plus, le secteur intergouvernemental et l'Assemblée travailleront « main dans la main » sur un projet capital.

L'action parlementaire est essentielle pour le succès de cette campagne. Les parlements nationaux figurent au nombre des principales parties prenantes s'agissant de promouvoir les instruments juridiques internationaux et de sensibiliser l'opinion publique. La promotion des conventions du Conseil de l'Europe par l'Assemblée parlementaire s'est déjà avérée utile dans de précédentes campagnes comme celle relative à la Convention contre la traite des êtres humains dont plusieurs ratifications sont manifestement à mettre au crédit de l'action parlementaire. En ma qualité de Président de l'Assemblée parlementaire, au cours de mes visites officielles et de mes réunions avec les présidents des parlements et des délégations nationales, j'inviterai les parlements nationaux à participer pleinement à cette nouvelle campagne.

Je suis heureux de vous annoncer qu'à l'heure de cette réunion, 28 parlementaires de référence ont été désignés et forment le réseau parlementaire de la campagne du Conseil de l'Europe. Je tiens à remercier tous les parlementaires qui ont réagi rapidement à mon invitation et j'exhorte toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à désigner leurs parlementaires de référence de manière à participer à cet important mouvement contre une violation des droits de l'homme qui exige un véritable engagement.

En outre, je suis heureux de lancer officiellement le manuel pour les parlementaires que le Secrétariat vient de vous présenter. Ce manuel est un outil qui nous permettra, à nous parlementaires, de mieux comprendre et promouvoir la Convention de Lanzarote, qui est un instrument complexe.

Nous devons nous unir pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Mobilisons les moyens dont nous disposons en tant que parlementaires et contribuons à une société dans laquelle nos enfants

AS/Soc (2011) PV 01 add

puissent grandir heureux et en sécurité dans leur « cercle de confiance » et avoir la chance de mener une vie d'adulte épanouie et sereine.

Je souhaite au réseau des parlementaires de référence une campagne dynamique au cours des quatre prochaines années! Je suis sûr qu'ensemble, nous tirerons le meilleur parti possible des outils qui sont mis à notre disposition aujourd'hui et de ceux qui suivront.

Je suis convaincu que, grâce à cette campagne, à un engagement soutenu, à une mobilisation forte et à un travail acharné, nous parviendrons à rendre meilleur le monde de nos enfants !

Je vous remercie de votre attention.

List of presence/Liste de présence

The names of the members and alternates present at the meeting appear in bold Les noms des membres et de leurs suppléants présents à la réunion sont indiqués en gras

Chairperson/ Présidente :		
Mme Liliane MAURY PASQUIER	Switzerland / Suisse	M. Arthur LOEPFE
Vice-Chairpersons/ Vice-		
Président(e)s		
Ms Pernille FRAHM	Denmark / Danemark	Ms Pia CHRISTMAS-MØLLER
M. Bernard MARQUET	Monaco	Mme Sophie LAVAGNA
Mr Pieter OMTZIGT	Netherlands / Pays-Bas	Mrs Wassila HACHCHI
Members / Membres		Alternates / Remplaçants
Mme Lajla PERNASKA	Albania / Albanie	ZZ
Mme Maria Pilar RIBA FONT	Andorra / Andorre	M. Joan CARTES IVERN
Mr Armen MELIKYAN	Armenia / Arménie	Mr Artsruni AGHAJANYAN
Mr Karl DONABAUER	Austria / Autriche	Mr Franz Eduard KÜHNEL
Ms Christine MUTTONEN	Austria / Autriche	Ms Sonja ABLINGER
Mrs Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Ganira PASHAYEVA
Mr Fazil MUSTAFA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Aydin ABBASOV
Mme Cindy FRANSSEN	Belgium / Belgique	M. Philippe MAHOUX
M. Stefaan VERCAMER	Belgium / Belgique	M. Dirk Van der MAELEN
ZZ	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	ZZ
Mr Desislav CHUKOLOV	Bulgaria / Bulgarie	ZZ
Ms Dzhema GROZDANOVA	Bulgaria / Bulgarie	Mr Yanaki STOILOV
Ms Karmela CAPARIN	Croatia / Croatie	Mr Mirando MRSIĆ
M. Fidias SARIKAS	Cyprus / Chypre	Ms Athina KYRIAKIDOU
Mme Daniela FILIPIOVÁ	Czech Republic / République tchèque	Mr Rom KOSTŘICA
Ms Kateřina KONEČNÁ	Czech Republic / République tchèque	Mr Pavel LEBEDA
Mr Indrek SAAR	Estonia / Estonie	Mr Silver MEIKAR
Ms Sirpa ASKO-SELJAVAARA	Finland / Finlande	Ms Tuulikki UKKOLA
M. Roland BLUM	France	M. Laurent BÉTEILLE
Mme Claude GREFF	France	Mme Muriel MARLAND-MILITELLO
M. Denis JACQUAT	France	Mme Françoise HOSTALIER
Mme Marietta KARAMANLI	France	M. Jean-Paul LECOQ
Ms Magdalina ANIKASHVILI	Georgia / <i>Géorgie</i>	Mr Rati SAMKURASHVILI
Ms Viola von CRAMON-TAUBADEL	Germany / Allemagne	Mr Manuel SARRAZIN
Mr Andrej HUNKO	Germany / Allemagne	Mr Thomas NORD
Ms Marlene RUPPRECHT	Germany / Allemagne	Ms Doris BARNETT
Mr Johann WADEPHUL	Germany / Allemagne	Ms Gitta CONNEMANN
Mr Konstantinos AIVALIOTIS	Greece / Grèce	Ms Charoula KEFALIDOU
Mr Michail KATRINIS	Greece / Grèce	Ms Sophia GIANNAKA
Mr Péter HOPPÁL	Hungary / Hongrie	Mrs Melinda SZÉKYNÉ SZTRÉMI
Ms Virág KAUFER	Hungary / Hongrie	Mr Gábor HARANGOZÓ
Mr Birkir Jón JÓNSSON	Iceland / Islande	Ms Eygló HARÐARDÓTTIR
Mr Peter KELLY	Ireland / Irlande	Ms Maureen O'SULLIVAN
Mr Mario BARBI	Italy / Italie	Mr Paolo GIARETTA
Mr Roberto Mario Sergio COMMERCIO	Italy / Italie	M. Giacomo STUCCHI

Mr Oreste TOFANI	Italy / Italie	Mr Giuseppe CIARRAPICO
Mr Luca VOLONTE	Italy / Italie	Mr Vannino CHITI
Ms Ingrida CIRCENE	Latvia / Lettonie	M. Andris BĒRZINŠ
Ms Doris FROMMELT	Liechtenstein	Mr Leander SCHÄDLER
Ms Arūnė STIRBLYTĖ	Lithuania / Lituanie	Ms Biruté VÉSAITÉ
M. Marc SPAUTZ		M. Jean HUSS
	Luxembourg	Ms Marie-Louise COLEIRO PRECA
Mr Francis AGIUS Mr Valeriu GHILETCHI	Malta / Malte Moldova / Moldova	ZZ
Mr Neven GOSOVIĆ	Montenegro/ Monténégro	Mr Obrad GOJKOVIĆ
Mrs Khadija ARIB Ms Karin ANDERSEN	Netherlands / Pays-Bas	Ms Tineke STRIK
	Norway / Norvège	Ms Ingjerd SCHOU
Ms Bożenna BUKIEWICZ	Poland / Pologne	M. Zbigniew GIRZYŃSKI
Mr Mariusz KAMIŃSKI	Poland / Pologne	Mr Maciej ORZECHOWSKI
Ms Anna SOBECKA	Poland / Pologne	Mr Ryszard BENDER
Mme Cecília HONÓRIO	Portugal	ZZ
ZZ	Portugal	ZZ
Mr Cristian DAVID	Romania / Roumanie	Ms Ana Adriana SĂFTOIU
M. Cezar Florin PREDA	Romania / Roumanie	M. Iosif Veniamin BLAGA
Mr Mihai TUDOSE	Romania / Roumanie	Mr Florin IORDACHE
Mr Igor CHERNYSHENKO	Russian Federation / Fédération de Russie	Mr Valery PARFENOV
Mr Oleg LEBEDEV	Russian Federation / Fédération de Russie	Mr Nikolay FEDOROV
Mr Valery SELEZNEV	Russian Federation / Fédération de Russie	Ms Svetlana GORYACHEVA
Mr Vladimir ZHIDKIKH	Russian Federation / Fédération de Russie	Ms Tatiana VOLOZHINSKAYA
M. Marco GATTI	San Marino / Saint-Marin	M. Pier Marino MULARONI
Mr Miloš ALIGRUDIĆ	Serbia / Serbie	Ms Nataša VUČKOVIĆ
Ms Vjerica RADETA	Serbia / Serbie	Mr Mladen GRUJIĆ
Mr Stanislav FOŘT	Slovak Republic / République slovaque	Mr Štefan ZELNÍK
Mr Ljubo GERMIČ	Slovenia / Slovénie	ZZ
Ms Meritxell BATET LAMAÑA	Spain / Espagne	Mr Jordi XUCLA I COSTA
Mme Rosa Delia BLANCO TERÁN	Spain / Espagne	Ms Emelina FERNÁNDEZ SORIANO
Mr Agustín CONDE BAJÉN	Spain / Espagne	Mme Blanca FERNÁNDEZ-CAPEL BAÑOS
Ms Carina OHLSSON	Sweden / Suède	Mr Morgan JOHANSSON
Mr Mikael OSCARSSON	Sweden / Suède	Ms Marietta de POURBAIX-LUNDIN
M. Felix MÜRI	Switzerland / Suisse	Ms Doris STUMP
Mr Zoran PETRESKI	« The former Yugoslav Republic of Macedonia » / L'ex- République yougoslave de Macédonie	Ms Flora KADRIU
Mr Lokman AYVA	Turkey / Turquie	Mr Yüksel ÖZDEN
Mr Haluk KOÇ	Turkey / Turquie	Ms Birgen KELEŞ
Mr Mustafa ÜNAL	Turkey / Turquie	Mr Ali Riza ALABOYUN
Ms Olena BONDARENKO	Ukraine	Mr Yevgeniy SUSLOV
Ms Olha HERASYM'YUK	Ukraine	Ms Oksana BILOZIR
Mr Victor YANUKOVYCH	Ukraine	M. Ivan POPESCU
Ms Ann COFFEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord Tim BOSWELL
Mr Jeffrey DONALDSON	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Michael CONNARTY
Mr Paul FLYNN	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Michael HANCOCK
Mr Sam GYIMAH	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Yasmin QURESHI
IVII Jaili GTIIVIATI	James Kingdom / Hoyaume-Om	IVIO TASIIIIII QUTILUITI

Contact Parliamentarians / Parlementaires de référence

Arenca TRASHANI	Albania / <i>Albanie</i>
Maria Pilar RIBA FONT	Andorra / Andorre
Gisela WURM	Austria / Autriche
Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>
Cindy FRANSSEN	Belgium / Belgique
Dirk Van der MAELEN	Belgium / Belgique
Karmela CAPARIN	Croatia / Croatie
Athina KYRIAKIDOU	Cyprus / Chypre
Daniela FILIPIOVÁ	Czech Republic / République tchèque
Mogens JENSEN	Denmark / Danemark
Tuulikki UKKOLA	Finland / Finlande
Chiora TAKTAKISHVILI	Georgia / <i>Géorgie</i>
Marlene RUPPRECHT	Germany / Allemagne
Michail KATRINIS	Greece / Grèce
Mörður ÁRNASON	Iceland / Islande
Martha Leticia SOSA GOVEA	Mexico / Mexique
Pieter OMTZIGT	Netherlands / Pays-Bas
Karin S. WOLDSETH	Norway / Norvège
Dariusz LIPIŃSKI	Poland / Pologne
Maria de Belém ROSEIRA	Portugal
Cezar Florin PREDA	Romania / Roumanie
Sorin-Constantin LAZAR	Romania / Roumanie
Elvira KOVÁCS	Serbia / Serbie
Tatiana ROSOVÁ	Slovak Republic / République slovaque
Zmago Jelinčič PLEMENTI	Slovenia / Slovénie
Carina OHLSSON	Sweden / Suède
Doris FIALA	Switzerland / Suisse
Viktor SHEMCHUK	Ukraine

Also present / Egalement présents

Ms / *Mme* Francine JOHN-CALAME, Switzerland / *Suisse* Mr / *M.* Michał STULIGROSZ, Poland / *Pologne*

Special Guests / Invités spéciaux

Ms / Mme de BOER-BUQUICCHIO, Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe

Mr / M. Mevlüt ÇAVUSOGLU, President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Delegation Secretaries / Secrétaires de Délégation

Mr / M. Kjartan FJELDSTED, Iceland / Islande

Ms / Mme Sonia LANGENHAECK, Belgium / Belgique

Ms / Mme Ana MILHEIRIÇO, Portugal

Ms / Mme Eva ÖSTLUND, Sweden / Suède

Ms / Mme Laura ŠUMSKIENĖ, Lithuania / Lituanie

Ms / Mme Eleonóra TANÁCOVÁ, Slovak Republic / République slovaque

Mr / M. Razvan TANASE, Romania / Roumanie

Permanent Representatives / Représentants permanents

Ms / Mme Anica DJAMIĆ, Croatia / Croatie

Ms / Mme Charlotte GERSHAGEN, Sweden / Suède

Mr / M. Markus KLINGER, Germany / Allemagne

Ms / Mme Madlena-Iuliana MUSTEATA, Romania / Roumanie

Ms / Mme Olena PETRENKO, Ukraine

Observers / Observateurs

Ms / Mme Maria Rosa LOPEZ, Mexico / Mexique Ms / Mme Lydia MADERO, Mexico / Mexique

Non Governmental Organisations (NGO) / Organisations non-gouvernementales (ONG)

Ms / Mme Anna RURKA, President of the European Committee for Home-based Priority Action for the Child and the Family (EUROCEF) / Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie (EUROCEF)

Ms / Mme Brigitte LE GOUIS, International Council of Women / Conseil International des Femmes
Ms / Mme Marie-Claude RIVIÈRE, European Association of Education / Association Européenne de l'Education

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mr / M. Javier AGUILAR ORTUNO, Directorate of Communication / Direction de la Communication

Mr / M. Julien ATTUIL, Office of the Commissioner of Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme

Mr / M. Nihal EMINOGU, Directorate of Communication / Direction de la Communication

Ms / Mme Henriette GIRARD, Directorate of Communication / Direction de la Communication

Ms / Mme Joanne HUNTING, Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

Ms / Mme Regina JENSDOTTIR, Head of Children's Rights Division / Chef de la division des politiques des droits de

l'enfant

Ms / Mme Estelle STEINER, Directorate of Communication / Direction de la Communication

Secretariat of the Assembly / Secrétariat de l'Assemblée

Mr / M. Wojciech SAWICKI, Director General / Directeur général

Mr / M. Angus MACDONALD, Communication Division / Division de la Communication

Social, Health and Family Affairs Committee / Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Ms / Mme KLEINSORGE, Head of the Secretariat / Chef du Secrétariat

Ms / Mme LAMBRECHT-FEIGL, Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission

Ms / Mme GARABAGIU, Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission

Ms / Mme BARTHEL, Principal Assistant / Assistante principale

Ms / Mme STEMP, Assistant / Assistante